



COREPEM 02.51.96.15.67 H0016

PROGRAMME DE MARQUAGE DU HOMARD EUROPEEN

2017

Pour la **troisième année**, le Comité régional des pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) renouvelle son **programme de marquage des homards** aux abords du Banc de Guérande, afin de compléter les données acquises les deux années passées.

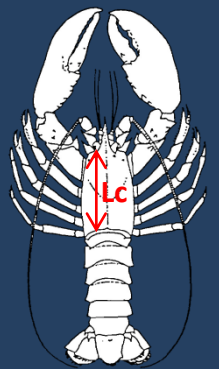
A partir des informations transmises au COREPEM, il sera possible d'étudier les **déplacements** des homards et d'améliorer les connaissances sur leur **cycle de croissance et de reproduction**.

**Ensemble
améliorons nos
connaissances
sur le homard !**

**Si vous capturez un homard portant une
marque jaune :**

1- Notez précisément ces informations :

- Numéro de la marque
- Date de recapture
- Coordonnées GPS de capture
- Longueur de la carapace (Lc)
- Présence d'œufs sur les femelles



2- Gardez-le ou remettez-le à l'eau

En remettant le homard à l'eau où vous l'avez capturé, il sera possible de continuer à suivre ses déplacements et son cycle de vie.

Les individus hors taille (Lc < 87 mm) doivent obligatoirement être remis à l'eau !

(Arrêté Ministériel du 26 octobre 2012)

3- Retournez les informations au COREPEM :

programme.homard.corepem@gmail.com
02 51 96 15 67